



PUBLIC

Toute personne étant amenée à conduire des engins de chantier

PRÉ-REQUIS

Être reconnu apte par la médecine du travail, à la conduite d'engins automoteurs de manutention et Lire et comprendre le français.

DURÉE De 1 à 3 jours

EFFECTIF De 1 à 8 personnes

VALIDATION

Remise d'une attestation individuelle de formation

MOYENS ET METHODES

PEDAGOGIQUES :

Formation en salle (Diaporama, film, exercices, réflexion de groupe)
Conduite et exercices sur les types d'engins concernés.

Sera prévu, les engins à jour de leurs VGP.

Afin d'effectuer la formation pratique en toutes règles de sécurité, merci de fournir à chaque stagiaire tout équipement de protection individuel nécessaire à son type d'activité (chaussures de sécurité, gants...)

FORMATEURS

Formateur et testeurs qualifiés.

Vous pouvez retrouver nos conditions générales de ventes sur notre site www.manmatformations.com

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Acquérir les connaissances théoriques et le savoir-faire pratique nécessaires à la conduite en sécurité des engins de chantier des catégories concernées.

CONTENU DE LA FORMATION

Les contenus de formation sont adaptés aux spécificités des différentes catégories et peuvent être personnalisés selon les besoins et les attentes de l'entreprise

1ère Partie : Théorie

Réglementation

- Rôles des acteurs de la prévention des risques
- Rôles et responsabilité du chef d'équipe/de chantier, du conducteur de travaux

Classification et technologie

- Principaux types d'engins
- Caractéristiques des principaux composants et des différents mécanismes
- Fonctionnement des organes de service et des dispositifs de sécurité

Sécurité

- Principaux risques (renversement, heurts, environnement)
- Règles de conduite, de circulation, de stationnement
- Dispositions générales de sécurité
- Distances de sécurité avec les conducteurs électriques

Vérifications

- Etat de l'engin et fonctionnement des dispositifs de sécurité

2ème Partie : Pratique

- Circulation sur différents sols, dans différentes conditions et adaptation de sa conduite
- Utilisation de l'avertisseur sonore
- Respect des règles et panneaux de circulation
- Maîtrise des manœuvres avec souplesse et précision
- Maîtrise des opérations de fin de poste
- Conduite des opérations d'entretien de 1er niveau
- Vérification des différents niveaux de réservoirs
- Modalités de compte-rendu d'exécution

MODALITES D'EVALUATION :

Examen Contrôle des connaissances et savoir-faire de chaque stagiaire.
Délivrance, si résultat favorable d'une autorisation de conduite en application des Articles R. 4323-55 / 56 / 57 du code du travail.

Une attestation de fin de stage sera remise à chaque participant.

Les personnes en situation de handicap sont invitées à contacter le référent Handicap

Site internet : www.manmatformations.com

Siège : MAN-MAT Formations 58 avenue Georges Clemenceau - 94700 MAISONS ALFORT

Tél. : 06 50 34 62 41 - Courriel : manmatformations@gmail.com

N° TVA INTRACOMMUNAUTAIRE FR67825021264

SASU au capital de 500€ inscrite au RCS de Créteil

Code APE : 4752A-Organisme de formation 11940977594-SIRET : 82502126400015 - SIREN 825 021 264

SCENARIO PEDAGOGIQUE AC ENGINs DE CHANTIER

SEQUENCE 1 – Durée : 10 min

Objectifs : Identifier les objectifs et étapes de la formation

Vérification du respect des prérequis
Présentation du centre, de l'équipe Pédagogique et des moyens matériels
Présentation de la formation
Modalités pratiques
Tour de table

SEQUENCE 2– Durée : 3h20

Objectifs : Disposer des connaissances théoriques nécessaires à la conduite en sécurité des engins de chantier

Réglementation : connaissances générales

- Rôle et responsabilités du constructeur / de l'employeur / du conducteur
- Dispositif CACES® : formation, CACES® et autorisation de conduite
- Différents acteurs internes et externes en prévention des risques professionnels

Les principaux types d'engins de chantier- Les catégories de CACES®

- Caractéristiques et spécificités
- Catégories de CACES® correspondantes

Technologie des engins

- Terminologie, caractéristiques, identification, rôle et principes de fonctionnement et mécanisme
- Dispositifs de sécurité. Rôle des structures, équipements et issue de secours

Les règles de circulation

Identification et signification des panneaux, la circulation sur chantier, la circulation sur la voie publique, la réglementation, les interdictions, les équipements ...

Exploitation des engins

Fonction de la ceinture de sécurité ou de tout autre dispositif de retenue, Fonctionnement, rôle et utilité des différents dispositifs de réglage du siège : poids du conducteur, profondeur, inclinaison... Transport et élévation de personnes : connaître les interdictions, savoir expliciter et justifier les applications autorisées, Conduite à tenir en cas d'incident ou de défaillance de l'engin (panne, incendie...), Justification du port des EPI en fonction des risques liés à l'opération à réaliser, Consultation et utilisation de la notice d'instructions du constructeur, Interprétation des pictogrammes et mentions d'avertissement apposés sur l'engin, Connaissance et utilisation des gestes et signaux de commandement conventionnels pour le guidage des engins de chantier, Effets de la conduite sous l'emprise de substances psychoactives (drogues, alcool et médicaments), Risques liés à l'utilisation d'appareils pouvant générer un détournement de l'attention (téléphone mobile, diffuseur de musique...).

Les risques à l'utilisation des engins de chantier

Principaux risques liés au fonctionnement de l'engin (mécaniques, circuits, électriques, hydraulique, pneumatique, produits chimiques, incendie, bruit, vibrations, intoxication)
Principaux risques liés à la conduite / aux déplacements de l'engin (renversement, heurt, visibilité, écrasement, coincement, chute de l'engin, projection, environnement, levage, transports, chargement, arrimage...)

Vérifications d'usage des engins de chantier

Justification de l'utilité des vérifications et opérations de maintenance de premier niveau qui incombent au conducteur, réalisation pratique de ces tâches,
Principales anomalies concernant : • le circuit hydraulique, • les organes de freinage et de direction, • les organes de roulement (pneumatiques, chenilles...), • le châssis, la charpente, • etc.

Passage d'un test théorique

Moyens pédagogiques et Techniques :

Salle équipée d'un ensemble multimédia Code du travail - Code pénal - Recommandations R482 -Code de la sécurité sociale - INRS - Définition de l'accident de travail - Vidéos

SEQUENCE 3 – Durée : 3h20

Objectifs : Réaliser les vérifications et essais de prise de poste. Conduite et manœuvres et Effectuer les opérations de fin de poste et de maintenance de 1 er niveau. Rendre compte des difficultés et anomalies rencontrées.

Prise de poste et vérification

Utilisation des documents suivants : notice d'instructions (règles d'utilisation, restrictions d'emploi...) et rapport de vérification périodique (validité, observations, restrictions d'usage...), vérification visuelle de l'état de l'engin et de son équipement afin de déceler les anomalies et d'en informer son responsable hiérarchique, Contrôle de la propreté de l'espace cabine, Vérification du fonctionnement du siège, réglage approprié, Contrôle de la visibilité depuis le poste de conduite, Vérification du bon fonctionnement des dispositifs de sécurité (freinage, éclairage, maintien au poste de conduite, avertisseur sonore, dispositifs de signalisation sonores ou lumineux...), Mise en route du moteur, interprétation des indications du tableau de bord dont la fonction « test » à la mise sous tension, respect du temps de chauffe (moteur, transmission et équipements), Vérification des niveaux et réalisation des appoints journaliers, Localisation de l'issue de secours et conditions de sa mise en œuvre, Présence d'un extincteur en cabine.

Conduite et manœuvres

Monter et descendre en sécurité de l'engin et connaître la règle des 3 appuis, Circuler en marche avant et arrière, en ligne droite et en courbe, à vide ou en charge, Adapter sa vitesse en fonction de la charge, de la nature du sol et du trajet à effectuer, Dans la zone d'évolution, identifier les sources potentielles de risques liés à la circulation et à la stabilité de l'engin, et choisir un parcours adapté, Stationner et arrêter l'engin en sécurité,

Suivant la catégorie d'engins concernée, réaliser les opérations de base suivantes : • charger une unité de transport (camion, tombereau, remorque...) • effectuer une opération de déblai / remblai avec mise en stock • vider la benne en sécurité • réaliser une tranchée • effectuer le réglage d'une plate-forme ou d'une piste • effectuer le compactage d'une plate-forme ou d'une piste • réaliser un forage • approcher un talus • lever, à l'aide d'élingues, une charge simple ou complexe • Manutentionner, au moyen de bras de fourche, une charge longue ou volumineuse

Fin de poste - Opérations d'entretien quotidien - Maintenance

- Stationner l'engin hors d'une zone à risques, positionner les équipements en sécurité, mettre en œuvre le frein de parking, effectuer Opérations d'entretien journalier

- Compte rendu des difficultés et anomalies rencontrées

Evaluation en cours de formation avec un test de passage pratique

Moyens pédagogiques et Techniques :

Engins concernés et charges si besoin (VGP, ce, manuel d'utilisation et carnet d'entretien)

Terrain

Ressources pédagogiques

SEQUENCE 5 – Durée : 0h10 min

Objectifs : Bilan, synthèse et évaluation de la formation

Bilan

Synthèse

Évaluation de satisfaction

Rappel de la réglementation en vigueur : Tout employeur doit remettre à ses salariés, amenés à conduire des engins de manutention une autorisation de conduite.

- La formation adéquate du salarié à la conduite en sécurité de la machine concernée ;
 - La vérification par un médecin du travail de son aptitude médicale à la conduite de cet équipement ;
 - La réussite du salarié à un contrôle des connaissances théoriques et du savoir-faire pratique pour la conduite en sécurité de ce type d'engin ;
 - La connaissance par le salarié des lieux et des instructions à respecter sur le ou les sites d'utilisation de l'équipement.
- Le conducteur d'engin devra avoir une autorisation de conduite pour chaque site sur lequel il est amené à travailler. La durée de validité d'une autorisation de conduite n'est pas définie par la réglementation, mais sa durée maximum de validité correspond par exemple : – à l'aptitude médicale délivrée par le médecin du travail. - d'un changement de matériel ou de direction dans l'entreprise.

Vous pouvez retrouver nos conditions générales de ventes sur notre site www.manmatformations.com